



**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois le treize avril, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 6 avril 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller départemental des Yvelines.

Étaient présents :

Olivier LEBRUN, **Maire**, Pauline BILLAUDEL, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON (arrivée à 20h57), Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, **Adjoint au Maire**, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE-RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aélyls CATTA, Camille FAULQUE (arrivée à 20h25), Arnaud BROSSET, Flore HOFFMANN, Livier VENNIN (arrivée à 20h25), Jean GUILBERT, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cécile CHOPARD Suzanne EGAL, Benoît FLORENCE, **conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :

Vincent GUILLON a donné pouvoir à Pauline BILLAUDEL
Christine CARON a donné pouvoir à Paola PILICHIEWICZ jusqu'à 20h57
Laurent SASSIER a donné pouvoir à Jane-Marie HERMANN
Camille FAULQUE a donné pouvoir à Valérie LE DASTUMER jusqu'à 20h25
Antoine BRELIER – MURRY a donné pouvoir à Valérie MAIDON
Livier VENNIN, a donné pouvoir à Philippe GEVREY jusqu'à 20h25
Emmanuelle CERVEAU a donné pouvoir à Cécile CHOPARD
Elke SÜBERKRÜB a donné pouvoir à Benoît FLORENCE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mr LEBRUN : « Je me propose d'être le secrétaire de séance.

Juste avant d'ouvrir, je voulais aussi saluer la présence ce soir de Philippe GEVREY que vous avez, chacun à votre façon, accompagné durant ces dernières semaines, c'était aussi important de manifester notre solidarité à l'égard de nos collègues. »

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 mars 2023.

1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET VILLE

Mr LEBRUN : « De façon traditionnelle à cette période, nous commençons par une série de délibérations sur les Finances. À commencer par l'approbation du Compte de Gestion, puis du Compte Administratif
Je vais donc donner la parole à Jean-Michel ISSAKIDIS pour la première délibération : le compte de gestion 2022. »

Mr ISSAKIDIS : « Comme chaque année à cette époque reviennent le Compte de Gestion et le Compte Administratif en lien avec la présentation qui va suivre.

D'abord une petite parenthèse concernant le Compte de Gestion et le Compte Administratif qui seront présentés. J'ai compris que ces deux comptes sont présentés séparément pour la dernière fois en raison d'un changement comptable, le fameux référentiel M14/M57. A l'avenir, nous devrions parler du Compte Financier Unique (CFU).

Comme je l'ai toujours dit, le Compte de Gestion se nourrit des chiffres que la Ville donne à la DGFIP. Cela veut dire que ce n'est pas un compte de contrôle. Après des décennies d'évidence, le fait de fondre ces deux documents est enfin peut-être une bonne nouvelle.

Dans cette délibération, le Compte de Gestion est présenté, accompagné d'un document détaillé. L'objectif est de faire coïncider les deux approches parallèles tant en recettes qu'en dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Pour démarrer, il nous est donc demandé d'approuver ce Compte de Gestion. »

Mr LEBRUN : « Il est heureux que les deux comptes coïncident. De toute façon, s'ils ne coïncidaient pas, nous ne les présenterions pas encore.»

Mme CHOPARD : « Tout d'abord, je voulais souligner le travail de mise en forme du Comptable Public, parce que cette année, la lecture exhaustive, Monsieur ISSAKIDIS, est beaucoup plus fluide, beaucoup plus claire que les années précédentes. Ce travail exhaustif de rapprochement du Budget Primitif et du réalisé permet d'avoir en un seul tableau (en page 21 sur le document exhaustif) une vision très claire de la réalisation budgétaire de la Ville.

On voit donc qu'en 2022, un peu plus de 11 millions de crédits programmés en investissement n'ont pas été réalisés et 2,6 millions de crédits en fonctionnement n'ont pas été réalisés. Nous y reviendrons au moment du débat sur le Compte Administratif, mais je voulais expliciter pourquoi nous allons voter contre l'approbation des Comptes de Gestion. Non pour leur forme, mais pour le fond. Nous désapprouvons la persistance d'écarts aussi importants entre le prévisionnel budgétaire et le réalisé de la Ville. »

LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 26 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTA, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Livier VENNIN, Jean GUILBERT

Par 4 voix CONTRE : Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cécile CHOPARD, Emmanuelle CERVEAU

Par 3 ABSTENTIONS : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

APPROUVE sans observation ni réserve les résultats du compte de gestion de la Ville pour l'exercice 2022 présentés par le Comptable public.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les comptes de gestion établis par le Comptable public.

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET VILLE

Mr LEBRUN : « Nous passons au Compte Administratif 2022. Je rappelle que je devrai quitter la séance et laisser la Présidence à Pauline BILLAUDEL, Première adjointe, pour le vote de ce Compte Administratif. »

Mr ISSAKIDIS : « Cette délibération est introduite par une planche rappelant les dates charnières qui rythment l'exercice budgétaire tout au long de chaque année fiscale, depuis le 26 janvier jusqu'à aujourd'hui. Nous allons ainsi directement à la suite avec quelques définitions. J'insisterai sur la dernière ligne relative aux reports, car c'est une définition utile à rappeler. Le budget d'une opération peut être inscrit au Budget Prévisionnel de l'année N., toutefois son déroulement peut affecter l'exercice comptable suivant.

Le report dont il est question, n'a pas de lien direct et unique avec le report des projets tels que l'on pourrait l'imaginer. Ceci apporte par ailleurs un élément de réponse à l'intervention précédente qui s'attachait aux grands totaux en dépenses et en recettes extraits du Compte de Gestion. L'explication majeure, dont nous verrons le détail plus tard, tient ainsi à cet aspect des choses.

En premier lieu, une section de fonctionnement sans grande surprise, puisque nous avons déjà présenté un pré Compte Administratif 2022 au moment du vote du budget 2023, le 9 mars dernier.

Depuis lors, beaucoup de nos hypothèses se sont confirmées. Pour rappel, le taux de réalisation représente le quotient entre ce qui est budgété et ce qui est exécuté. Ainsi, nos taux de fonctionnement sont proches de 100 %, puisque sur 2022, nos dépenses sont de l'ordre de 99 % et de 101 % en fonctionnement. En 2021, nos dépenses représentaient 95 %. Elles oscillent ainsi en permanence dans un intervalle variant entre 93 au plus bas il y a plusieurs années et 99 en 2022. En fonctionnement, nous notons assez rarement de grands dépassements.

Aussi, en reprenant les chiffres présentés lors du budget 2023 et que vous retrouvez dans ces tableaux : au BP, en recettes, nous avons 24 248 000 €, et aujourd'hui, nous avons 24 249 000 €. C'est donc parfaitement égal. En dépenses au CA 2022 : au BP, nous avons 22 408 000 € et aujourd'hui, 22 431 000 €. Cette augmentation s'explique par les frais financiers que vous retrouvez au milieu du tableau des dépenses. En effet, une partie de ces frais financiers est attachée à des taux d'intérêt qui ont fait l'objet d'ajustement tout au long de l'année. Maintenant, cela reste extrêmement acceptable, puisque nous restons très proches du budget.

J'ajoute une parenthèse sur un chiffre qui n'est pas très important en valeur, mais qui l'est en pourcentage. Je fais référence à la colonne « *Taux de réalisation* » (la troisième colonne en partant de la droite du tableau).

En effet, la « *taxe consommation finale/électricité* » varie de 318 % par rapport à ce que nous avons planifié au BP : soit 50 k/€ et nous terminons à 159. Nous nous sommes donc interrogés sur les raisons de cette variation. Ainsi, la TFCE (Taxe Finale sur la Consommation d'Électricité) n'existe plus en tant que telle, puisqu'elle a changé de nom au 1^{er} janvier 2022. Dorénavant, elle se nomme la TICFE : Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité. Par ailleurs, elle est désormais collectée par la DGFIP et non plus par les communes, les départements, comme c'était le cas jusqu'au 31 décembre 2021. En conséquence, le calcul de cette ligne n'est plus comparable stricto sensu à ce qui se passait au préalable, puisque la nouvelle base de calcul de cette fameuse taxe est maintenant affublée d'un nom : « l'ACCISE sur l'électricité ». Cela explique donc en grande partie les raisons de cette importante disparité de 318 %. Encore une fois, en valeur absolue, elle reste relativement faible, néanmoins elle présente un pourcentage particulièrement élevé attirant l'attention. J'ai compris que cela devrait continuer en l'état et que ce montant devrait se stabiliser dans les années à venir. Ce montant a beaucoup augmenté, car il est dorénavant indexé sur l'inflation et qu'il a bénéficié indirectement du renchérissement des coûts de l'énergie.

Dernier point concernant la capacité d'autofinancement que l'on retrouve en dernière ligne et qui reste le point d'atterrissage principal de ce budget de fonctionnement. On constate que nous avons planifié 1 970 000 € (colonne BP 2022, ligne verte) et que nous arrivons à 2 487 000 €

On nous fait tous les ans le reproche, soit de l'insincérité, soit de l'incompétence, soit un cocktail des deux. En réalité, cette différence de 517 000 euros s'explique à 92 % par deux phénomènes : la variation des droits de mutation, 369 000 € et la fameuse TICFE dont nous parlions à l'instant, 109 000 €. Leur somme explique ainsi 92 % de la différence entre la capacité d'autofinancement budgétée et celle réalisée. Je souligne ce point, car il est important, et puis surtout, il permet peut-être de dévitaliser toutes les critiques auxquelles nous faisons face à chaque fois, en espérant cette fois être entendus.

Je précise en premier lieu et vous le savez tous, nous ne sommes pas maîtres des droits de mutation. En effet, ces droits de mutation que nous encaissons sont fonction du dynamisme du marché immobilier, du nombre de transactions et de leur valeur. On ne peut donc pas nous accabler de n'avoir pas pu suffisamment et précisément connaître l'évolution de ce marché, car ce n'est ni le cœur de métier ni l'objectif d'une Collectivité, et encore moins sa volonté. On ajoute en second lieu la transformation de la TICFE et nous arrivons à 92 %.

Dans le détail :

La section de fonctionnement : dépenses et recettes totales sur l'exercice :

Si l'on refait l'exercice à isopérimètre, nous voyons que pour les dépenses en 2022, le prévisionnel était de 22 408 000 € avec un atterrissage à 22 431 000 €. Symétriquement, du côté des recettes, la barre rouge vous rappelle le résultat du CA 2022 comparé à celui du BP de la même année.

Toujours en entrant dans le détail, le tableau de synthèse présente les dépenses totales. En comparant le CA 2022 au CA 2021, la différence représente ainsi 1 624 000 €. Le constitutif de ce détail s'explique à 97 % par l'augmentation de la masse salariale et les charges à caractère général. La variation touchant les frais de personnel est à hauteur de 713 000 € et la variation des charges à caractère général à hauteur de 837 000 €.

Les recettes :

Les recettes restent stables d'année en année sur le total. En effet, en additionnant toutes les barres rouges et en les comparant aux barres bleues, le delta est de 3 000 € au bilan. Tout est parfaitement contrebalancé, sachant qu'il y a une forte disparité. En effet, en comparant les années 2022 et 2021, l'augmentation des impôts et taxes (présentée dans le tableau de synthèse précédemment exposé) est contrebalancée par une baisse de recettes des dotations et participations, notamment issues de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Ainsi, les deux chiffres se contrebalancent, c'est-à-dire que le surplus de recettes d'impôts et taxes est contrebalancé à 20 000 euros près par la moindre recette de la CAF. Au bilan, on arrive donc à une stabilité en comparaison 2021 – 2022.

Je continue avec le détail des frais de personnel qui vous est rappelé en remontant jusqu'à 2019. Je vais moins m'attacher aux chiffres, rassurez-vous, mais un point reste intéressant. Lorsque l'on calcule le taux de réalisation de ce budget sur plusieurs années, on voit d'abord qu'en 2022, nous avons dépensé 11 932 000 euros pour un budget de 11 600 000 euros. Le taux de réalisation est donc de 102,9 %. Nous avons donc dépassé de 2,9 % ce budget. L'année précédente, en 2021, nous étions à 96,7 %. L'année encore précédente, en 2020, nous étions à 96,3 %. En 2019, nous étions à 93 %. Depuis 2020, le pourcentage de réalisation de ce budget de personnel s'approche de plus en plus, voire même dépasse les 100 %. Il y a deux interprétations principales à cela. La première tient au fait que nous approchons quasiment des effectifs pourvus. Les postes ouverts sont en effet pourvus avec des sauts quantiques ces dernières années liés notamment à la Police Municipale. Vous savez que les effectifs ont été renforcés. Puis l'augmentation de la masse salariale par rapport à 2021 est liée à l'ajustement du taux d'indice.

Les charges à caractère général :

Là aussi, ce tableau présente le détail de ce que l'on voyait précédemment dans le tableau de synthèse : des écarts extrêmement divers quand vous comparez les chiffres de l'avant-dernière colonne en partant de la droite, et au bilan tout en bas, un – 3 %. Les + et les – se compensent ainsi dans une large mesure à hauteur de 3 %, avec de fortes disparités.

En effet, les fluides et énergies ont fortement augmenté et l'année a été importante en matière de réparation. Nous pourrions donner également plusieurs explications ligne par ligne, mais deux effets importants doivent être soulignés. Ce sont des effets techniques liés à la nature des changements de contrat : le contrat Q-Park dont la nature a changé et le contrat d'exploitation des marchés exploité aujourd'hui par EGS. La nature de ces contrats a changé passant d'un mode de fonctionnement qui était une DSP, à une prestation de service n'incluant pas la perception des recettes pour le compte de tiers.

Comme vous le voyez, on retrouve la redevance Q-Park que j'évoquais à titre d'exemple avec un montant extrêmement faible en 2021 (89 000 euros) correspondant à une période de transition entre un contrat et un autre et un reliquat à solder. Au BP 2022, comme attendu du fait de ces changements contractuels, ces montants nuls n'étaient pas pris en compte. Par ailleurs, une petite erreur dans la version initiale a été corrigée. Les flèches bleues et rouges vous signalent ce qui s'est passé pour la piscine et l'aide Covid. Comme il est précisé, l'aide Covid-Commerçants est contrebalancée, puisque c'est un budget de transfert en quelque sorte qui apparaît en recettes et en dépenses.

Nous pouvons souligner la moindre nécessité d'une subvention d'équilibre au CCAS. Nous rappelons néanmoins depuis plusieurs années que la Ville sera toujours un dernier recours budgétaire, au besoin pour le CCAS.

Dotations et participations :

On retrouve un certain nombre de points que j'ai déjà évoqués. Il faut juste retenir sur ce qui est constitutif de nos recettes, notamment la dernière ligne « subventions CAF » à - 248 934 euros. Avec la CAF, il y a souvent une grande difficulté à pouvoir planifier car les sommes versées sont décalées dans le temps.

Recettes de fonctionnement/Recettes Tarifaires.

Je précise d'abord que les droits de place de marché qui étaient auparavant une recette de fonctionnement de nature « autres » ne sont plus en 2022 dans le bloc à 1 202 000 € pour les raisons que j'évoquais : le changement de type de contrat.

Cela explique ainsi en partie la différence des chiffres puisqu'il est inhérent aussi à un changement de périmètre. Nous retrouvons en 2020 avec 3 354 000 € de recettes un niveau de recettes équivalent à ce qu'il était en 2019 de l'ordre de 3 431 000 €. Le delta est de 78 000 €. L'année 2019 est intéressante, car elle précède la fameuse année 2020 qui a bouleversé des schémas de planification basés sur la continuité des choses. Malgré tout, en comparant ces deux années, nous constatons un changement structurel, notamment par le poids relatif du périscolaire et de la petite enfance. La part de recettes « autres » augmente aussi et inclut aujourd'hui des redevances de stationnement et d'occupation du domaine public, des locations de salles et de parkings.

Nous poursuivons avec les recettes de fonctionnement :

Nous retrouvons les cessions planifiées lors de la construction du BP 2022. Comme vous le voyez, un certain nombre de cessions se sont réalisées dans l'année. Les dates actualisées prévues pour les cessions sont rappelées : la Sente du pont des Chasses en 2023, la parcelle Kolokani en 2024, etc. Là encore, ces recettes de fonctionnement sont tributaires d'éléments extérieurs, puisque comme vous le savez par exemple, le pont des Chasses était lié à l'accord de propriétaires riverains de cette sente. Cela prend donc toujours un peu de temps de construire un consensus ou un accord suffisamment large, voire unanime, en vue de réaliser cette cession. Nous l'avions prévue en 2022, elle est effective en 2023. Il y a donc des disparités CA/BP, mais c'est inhérent à ces phénomènes bien connus.

La section investissement :

Je voudrais signaler une erreur de frappe concernant la dernière colonne en haut à droite. C'est « Reports 2023 », même si ce sont les reports de 2022. Je le précise, car Mme Égal m'a indiqué un problème de lecture. Ce sont les reports de 2022 qui vont vers 2023. C'est ainsi qu'il faut interpréter ce titre de colonne.

Toujours en dépenses et en recettes, un certain nombre de chiffres déjà vus lors du BP sont repris. Je fais notamment référence à la colonne CA 2022 présentée le 9 mars. Les chiffres sont quasiment les mêmes. Aussi, là encore, nous étions plutôt performants dans la projection de ce CA.

Le point intéressant à souligner est la différence entre le BP total 2022 (BP + Reports + BS) soit 19 205 000 € moins le BP 2022 à proprement parler, 13 571 000 €. Le résultat obtenu est de 5 634 000 €.

Pourquoi est-il intéressant de faire ce calcul ?

Parce que dans la composante BP total 2022, il y a les reports de l'année précédente et l'on retrouve ainsi l'effet de glissement d'une année sur l'autre. Il est donc intéressant de surveiller l'évolution de cette différence, en regard notamment du chiffre à droite de 4 779 000 € (ligne bleue « Total Dépenses Investissements ») concernant le fameux report évoqué. Ainsi, en mettant côte à côte les 5 634 000 € issus du calcul précédent et les 4 779 000 €, on constate que nous n'avons pas une envolée des reports.

Ce ne sont pas des reports de projets, ce sont des reports budgétaires.

En résumé, en 2022, comparant le CA au BP, le taux de réalisation budgétaire est de 84,5 %, c'est-à-dire 11 473 000 et 13 571 000.

En 2021, le taux de réalisation était de 92 %, c'est-à-dire 8 points supplémentaires. En première approche, nous pourrions penser que cela s'est dégradé en passant de 92 à 84. Mais en réalité, non, parce qu'en 2021, un phénomène de rattrapage d'un certain nombre de projets issus du confinement en 2020 nous a boostés en termes de réalisation en cette année particulière 2021. Ce chiffre de 84,5 % reste donc tout à fait dans la fourchette d'intervalle des années que je qualifierais de « normales ».

Au détail des dépenses d'investissement pour les bâtiments :

Le taux de réalisation budgétaire est de 57 %. Il était également de 57 % en 2021. Les deux projets principaux de 2022 concernant l'École Aulnette et les locaux de la Police Municipale n'ont quasiment pas fait l'objet de reports.

Concernant la voirie, le pourcentage est de 33 % en 2022 et 51 % en 2021. Les projets terminés en 2021 concernent le quartier de la Marquette avec des factures à hauteur de 600 000 euros validées et qui restaient à liquider. Certains projets sont terminés, notamment la rue Marguerite. D'autres sont en voie d'être terminés, la rue d'Estienne d'Orves par exemple, la Sente des Ponts des Chasses. Le détail vous est donné dans la présentation.

En matière d'urbanisme, même mécanique. Le détail des dépenses d'investissement d'urbanisme est présenté avec un taux de réalisation de 91 %.

- L'acquisition du second cabinet médical du Boulevard de la Libération évoqué au moment du BP 2023, au travers du budget de rénovation et d'aménagement ;
- Le 17 rue Rieussec;
- La crèche des Réservoirs réalisée budgétairement à hauteur des 48 %.

Les recettes d'investissement :

Le planning prévisionnel des recettes d'investissement au BP, est lié à l'avancement des projets. Ces recettes d'investissement dont une grande partie concerne des subventions ne sont évidemment pas complètement décorréliées du planning vu précédemment.

Même si certains postes sont planifiés à un certain montant, comme le cabinet médical que j'évoquais à hauteur de 250 000 euros et qu'en CA 2022 nous avons 0, pour autant, cela ne signifie pas que cet argent est perdu dans ces recettes d'investissement. Il est simplement reporté. Tout cela est lié à l'exécution des projets en réalité. Cette présentation est terminée ».

Mme ÉGAL : « En termes de fonctionnement, contrairement à d'autres années, les écarts prévisionnels entre budget réalisé tant pour les recettes que pour les dépenses sont modérés. Or, malgré les incertitudes qui secouent le pays depuis près d'un an qui se retrouvent dans l'augmentation des postes comme l'alimentation et l'énergie, notre résultat de 1 800 000 euros est encore supérieur de 38 % au résultat prévu lors du budget. Notre situation reste donc très confortable. D'ailleurs en Commission, il nous a été expliqué que les transferts étant possibles entre chapitres, certaines dépenses avaient été anticipées sur 2022 parce qu'il y avait du budget disponible par exemple pour le poste « *entretien et réparation* ».

Nous comprenons que cette possibilité comptable et administrative offre une grande souplesse d'action. Mais vous comprendrez aussi que la lecture des chiffres ne permet pas de comprendre au final à quoi ont réellement été utilisés les budgets prévus. Cette méthode vous permet d'agir sans revenir devant le Conseil Municipal, mais elle demanderait d'apporter a posteriori les éléments permettant de comprendre les modifications principales apportées.

Par voie de conséquence, lorsque vous constituez le budget, vous insistez sur la nécessité absolue de réduire nos dépenses et par exemple des subventions [*aux associations*]. Nous pensons que d'autres solutions moins contraignantes pourraient être privilégiées.

S'agissant des investissements, en intégrant les reports fournis dans la synthèse, on peut estimer que la réalisation atteint 82 % pour les bâtiments, ce qui serait positif. Mais en réalité, on a bien consommé ou engagé 82 % du budget, sans pour autant réaliser 82 % du plan d'investissement. Là encore, on a bien compris qu'il y avait une grande souplesse d'utilisation des crédits d'une ligne à l'autre, mais plus que jamais, il est impossible aux élus que nous sommes et donc aux Viroflaysiens de comprendre si les finances mobilisées ont bien servi à réaliser ce qui était prévu.

À un moment où la Ville décide d'augmenter les impôts et annonce envisager d'emprunter, sans toutefois le faire dans l'immédiat, un rapprochement clair entre les moyens disponibles et les investissements à faire est nécessaire.

Nous demandons que pour les grands projets d'investissement, un bilan pluriannuel nous soit fourni au moment du Compte Administratif et du Débat d'Orientations Budgétaires incluant dans les recettes les subventions.

Les AP/CP vont permettre d'avoir une meilleure lecture pour les projets : gymnase des Prés aux Bois ; réaménagement du Quartier-Village place de la Fête ; et démolition/reconstruction de La Forge. Mais d'autres projets, comme celui de Dieuleveult ou les investissements sur les bâtiments scolaires et périscolaires justifieraient ce bilan pluriannuel. De même, les grands projets de voirie, comme celui du quartier de la Marquette qui est achevé et apparaît avec un report de 620 K/€ et ceux en cours rue d'Estienne d'Orves et rue Hassloch justifieraient aussi un tel bilan.

Les éléments fournis dans le Compte Administratif sont insuffisants pour comprendre réellement l'adéquation entre les dépenses et l'avancée des différents projets d'investissement.

Nous n'avons pas voté favorablement le budget 2022. Le Compte Administratif est la réalisation de ce budget, nous nous abstenons. Je vous remercie. »

Mme CHOPARD : « Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire adjoint, le Compte Administratif rapproche les prévisions budgétaires du Budget Primitif à la réalisation effective au cours de l'année.

Nous ne pouvons que pointer les écarts importants et comme les trois dernières années, les années précédentes de notre mandat d'élus de l'opposition, nous regrettons que le bilan chiffré de la réalisation budgétaire ne soit

pas contextualisé au travers d'un rapport d'activités par exemple qui permettrait d'expliciter les écarts à l'ensemble des Viroflaysiens et des Viroflaysiennes.

Nous aimerions connaître les évolutions en cours d'année entre les écarts liés au conjoncturel comme le Covid ou le manque de personnel, ou l'absence de moyens humains, et ce qui relève du changement de position politique. Tous les ans, nous obtenons quelques éléments lors de la Commission Finances qui se déroule 48 heures avant le Conseil Municipal. Cependant, dans un contexte de forte augmentation des impôts locaux, du fait de l'augmentation des bases et de l'augmentation des taux communaux, ces éléments accessibles à tous nous semblent indispensables.

La question que se pose VCV depuis trois ans est celle-ci : quelle est la représentativité réelle du budget que vous nous présentez au mois de février ou mars lors du vote du budget alors qu'il y a de telles différences entre les prévisions comptables et les réalisations budgétaires ? Pour toutes ces raisons, nous voterons contre l'approbation du Compte Administratif. »

Mr LEBRUN : « Mme ÉGAL, je vous ai entendue vous réjouir d'une situation « *très confortable* », et vous avez insisté sur ce terme, mais je ne sais pas si vous avez bien lu. Pouvons-nous revoir le tableau initial de synthèse et de fonctionnement ? Le résultat intrinsèque de l'année est de 1 818 000 € contre 3 445 000 € l'année précédente. Cela veut dire que nous avons diminué de 50 % notre résultat comptable, c'est-à-dire notre capacité d'autofinancement en 2022.

Je n'appelle pas cela une situation « *très confortable* ». Les raisons vous ont été données par les éléments détaillés dans les tableaux. Ce n'est pas « *très confortable* », d'autant que notre programme d'investissement reste extrêmement important et nous avons donc besoin de disposer d'une capacité d'autofinancement suffisante pour considérer que le résultat est « *très confortable* ».

En l'occurrence, il est loin d'être « *très confortable* ». Nous n'avons pas la même perception des choses.

Vous disiez en marge que l'on propose toujours d'essayer de réduire les dépenses et qu'au lieu de faire cela sur les subventions, nous pourrions le faire sur d'autres choses. Mais je ne sais pas quoi, à part éteindre les panneaux numériques ?

Vous disiez également avoir besoin d'un bilan pluriannuel des projets. Cependant, les tableaux de synthèse en termes de dépenses d'investissement qui vous sont présentés d'une année sur l'autre vous permettent de connaître l'ensemble des éléments : programme par programme des BP et des CA. Le CA, c'est la dépense exacte réalisée sur l'exercice. Alors, nous pouvons vous fournir aussi tout un tas d'éléments. Vous additionnez le CA 2021 + le CA 2022 sur une ligne, et vous trouverez exactement les dépenses telles qu'elles auront été faites. Oui, nous pouvons fournir des documents différents, mais l'information existe et elle est suffisamment détaillée.

C'est aussi une réponse que je peux faire à Mme CHOPARD. Il est important d'avoir une vue synthétique pour comprendre les grands équilibres. Les tableaux suivants soulignent des détails extrêmement importants, des comparaisons d'une année sur l'autre du BP de la plupart des lignes qui déterminent le sous-total général de près de 7 300 000 euros des dépenses faites sur le CA 2022. Il y a beaucoup de détails dont une partie a été expliquée. Cela a été dit concernant la comparaison du budget à réel, mais je rappelle que lorsque l'on compare de réel à réel – c'est aussi important, d'où le début de mon intervention –, on constate que la ligne « *fluide et énergie* » a augmenté de 300 000 euros, soit + 57 % par rapport à 2021.

Dans le budget 2023, on anticipe le fait qu'elle puisse augmenter encore davantage. Budgétairement, ce sont des choses compliquées à anticiper de façon aussi forte. Nous n'avions pas anticipé l'augmentation de 3,5 % de la masse salariale liée à l'augmentation du point d'indice au mois de juillet. Nous prenons uniquement une demi-année dans le CA 2022 par rapport au BP 2022.

Le CA de la même façon que le BP se présente sur deux axes différents : un par nature de dépenses et par destination, un par fonction de la Ville. Vous retrouvez dans le CA comme dans le budget le fait que chacune des natures (dépenses d'énergie, frais de personnel...) est répartie selon les différentes fonctions qu'exerce la Ville. Il y a beaucoup de détails et je ne vois pas ce que l'on pourrait ajouter, sauf à faire un Conseil Municipal qui durerait 3 heures sur ce sujet. À mon sens, les détails sont homogènes par rapport aux années précédentes.

Concernant la fameuse question des reports, je dois quand même dire qu'à d'autres endroits, on les appelle « *les restes à réaliser* » ou des « *restes à payer* ». Le report dépend aussi en grande partie de la faculté des fournisseurs à envoyer la facture dans les temps. Lorsque l'on fait des travaux (voirie ou bâtiments), on peut très bien avoir des prestations exécutées dont la facture ne nous parvient qu'en février ou mars de l'année suivante. Aussi, ayant été budgété l'année précédente, on ne les paiera que l'année suivante. Le report n'est donc pas en soi quelque chose d'infamant.

Toutes les communes, toutes les villes, tous les départements, toutes les collectivités font apparaître des reports en fin d'année du fait de la construction budgétaire liée à notre M14 puis M57. Par ailleurs, nous ne ferons pas des AP/CP sur chacune des lignes d'investissement. Nous les ferons sur des opérations ayant une certaine envergure et s'étalant sur plusieurs années. C'est le principe même des AP/CP.

J'ai également perçu que le Centre Aquatique des Bertisettes est un sujet d'interrogation pour certains. Nous constatons une augmentation de l'ordre de 242 000 € sur la contribution, puisque 2021 n'était qu'une demi-année. En année pleine en 2022 et conformément au contrat – ce qui n'avait jamais posé aucun problème lorsque le Conseil Municipal s'est penché sur le contrat en son temps –, la mise à jour des index depuis 2018, date de signature du contrat, jusqu'en 2022 a généré une évolution de la contribution de la Ville à Opalia. C'est donc une contribution tout à fait contractuelle validée par ceux qui sont autour de la table, en tout cas présents lors du mandat précédent.

Je voulais le rappeler, car ce n'est pas un problème lié à une erreur de négociation ou autres sur le contrat avec la piscine. C'est simplement la mise en œuvre d'une clause contractuelle tout à fait légitime intégrant des indices traditionnels dans ce type de DSP.

Par ailleurs, je me réjouis également d'une chose, même s'il est rare de se réjouir de l'augmentation des frais de Personnel.

Je l'ai dit tout à l'heure, nous avons subi une augmentation en raison de l'augmentation de 3,5 % du point d'indice en juillet, mais également parce que le nombre de postes vacants en 2022 est beaucoup moins important qu'en 2021. C'est essentiel, puisque l'on budgete généralement le tableau des effectifs en considérant que tous les postes sont pourvus. Il est ainsi normal que l'on se rapproche davantage du budget de Personnel. Comme les postes sont maintenant pourvus, notamment les postes de Police Municipale, il est aussi normal que l'on ait un poste de dépenses de Personnel plus important qu'en 2021. Je m'en réjouis, parce que cela signifie que le service à la population est encore mieux assuré que les années précédentes. J'espère que ce sera durable compte tenu d'un certain nombre de difficultés que me font remonter mes collègues Maires pour le recrutement de personnel. J'espère que la politique que nous menons en faveur de notre personnel nous permettra de le conserver de façon durable pour le bien des Viroflaysiens.

Voilà ce que je voulais vous dire en réponse ou complément par rapport à ce qui a pu être fait. Maintenant, je vais sortir. »

Mme BILLAUDEL : « En l'absence de Monsieur le Maire qui ne participe pas à ce vote, je vous propose d'adopter le Compte Administratif du Budget Principal de la Ville afférent à l'exercice 2022 tel qu'il vient de vous être présenté et d'arrêter le résultat de clôture de ce budget au montant qui vous a également été présenté.

Sous la Présidence et sur proposition de Madame Pauline BILLAUDEL, 1^{ère} Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Le Maire ne participant pas au vote

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 25 voix POUR : Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTA, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Livier VENNIN, Jean GUILBERT

Par 4 voix CONTRE : Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cécile CHOPARD, Emmanuelle CERVEAU

Par 3 ABSTENTIONS : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

ADOpte le compte administratif du budget principal de la Ville afférent à l'exercice 2022.

3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU BUDGET

Mr ISSAKIDIS : « Tout ce que l'on a vu jusqu'à présent nous conduit à un résultat net tant en section de fonctionnement qu'en investissement. Vous retrouvez la synthèse de l'excédent de fonctionnement de 2022 à affecter et identiquement, l'excédent d'investissement qui vous est présenté dans la colonne 2022 pour les montants qui sont indiqués. Je rappelle que ces excédents sont issus à la fois du résultat de l'exercice augmenté des résultats antérieurs reportés, comme vous pouvez le voir sur ce tableau synthétique.

Il vous est proposé d'affecter ces résultats selon la délibération en votre possession au compte 10.28 de la section d'investissement et au compte 001 de la même section, c'est-à-dire l'intégralité de ces résultats à la section d'investissement pour 2023, ce que nous verrons après. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur ISSAKIDIS rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 26 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTA, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Livier VENNIN, Jean GUILBERT

Par 4 voix CONTRE : Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cécile CHOPARD, Emmanuelle CERVEAU

Par 3 ABSTENTIONS : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

4 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 VILLE/BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Mr ISSAKIDIS : « À la suite de ce que l'on vient de voir, nous retrouvons l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement précédemment vu à la section d'investissement à 100 % dans le compte 10.68 que je mentionnais. Il reproduit un équilibre budgétaire de la section d'investissement avec un effet qui vous est rappelé tout en bas, à savoir l'emprunt budgétaire 2023 que nous avons planifié ne sera plus nécessaire dans cet équilibre budgétaire modifié, puisque bénéficiant dans la section d'investissement de ce transfert du résultat de fonctionnement de 2022.

Pour rappel, nous avons inscrit au BP 2023 un emprunt budgétaire en investissement de 2 670 470 euros. Nous transférons 2 621 542,20 euros, ce qui fait un delta de 49 000 euros. À mon avis, sans difficulté, nous arriverons à les absorber tout au long de cette année fiscale, sans nécessiter d'avoir recours à un emprunt budgétaire.

Je précise aussi que nous avons fait la même chose en 2021. Les reports de l'année 2020 sur 2021 nous ont conduits identiquement à ne plus avoir à solliciter l'emprunt budgétaire que nous avons initialement prévu. C'est plutôt une opération de bonne gestion, puisque cela permet de ne pas payer des coûts financiers liés à la mobilisation d'un emprunt, dès lors que manifestement, nous n'en aurons pas forcément besoin dans l'année. À la clé, cette souplesse, cette agilité budgétaire induit et produit aussi des économies de frais financiers. »

Mme CHOPARD : « Bien sûr, nous nous réjouissons que l'emprunt annoncé en Débat d'Orientations Budgétaires et au Budget Primitif ne soit pas nécessairement mobilisé. Mais on voit bien qu'à ce jeu-là, rien de ce qui est présenté en Débat d'Orientations Budgétaires n'est réel.

Pour revenir sur la discussion sémantique sur les reports et sur le reste à consommer, nous ne sommes quand même pas sur de petits montants : 2,6 millions d'euros à affecter en fonctionnement et 11,2 millions en investissement. En fait, le report est quasiment à l'identique du budget primitif. Le report est donc égal au budget primitif.

Nous considérons qu'il n'était pas nécessaire d'augmenter les impôts et de crier au loup. La situation, effectivement aujourd'hui, pouvait se gérer uniquement avec les montants non réalisés par la Ville.

Nous considérons que ces sommes auraient pu être affectées en fonctionnement sur des actions de solidarité plus importantes et qu'il n'était pas nécessaire de baisser les subventions aux associations.

Nous considérons que ces sommes en investissement auraient pu être priorisées sur les réfections de rues et de trottoirs en investissement afin d'éviter de faire des rustines sur le budget de fonctionnement. Et donc, entre parenthèses, de perdre le montant de la récupération de la TVA.

Pour ces raisons, nous voterons contre le budget modificatif. »

Mr LEBRUN : « La fin de la réponse de Mme CHOPARD ou sa question ressemble à ce que l'on a déjà entendu sur le fait de consacrer un excédent de fonctionnement à de nouvelles dépenses de fonctionnement dans un contexte où il faut éviter d'en générer des nouvelles et où nous devons financer nos investissements.

Je pense qu'il est plus raisonnable et prudent de consacrer cet excédent limité de fonctionnement à notre investissement important pour les années à venir et sur lequel pèsent des incertitudes liées à la non-disponibilité des matériaux, à l'augmentation de leurs coûts, ou à des aléas comme sur la crèche des Réservoirs. C'est une vision que nous ne partageons pas, mais cela peut arriver ! En tout cas, nous avons quasiment toujours affecté nos excédents d'exploitation et de fonctionnement au financement des investissements. Ceci me paraît être de bonne gestion. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur ISSAKIDIS, rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE des suffrages exprimés

Par 26 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTA, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Livier VENNIN, Jean GUILBERT

Par 4 voix CONTRE : Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cécile CHOPARD, Emmanuelle CERVEAU

Par 3 ABSTENTIONS : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

ADOpte le budget supplémentaire de la Ville.

5 - GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PROGRAMME DE REHABILITATION DU 22 RUE JEAN REY

Mr ISSAKIDIS : « Il s'agit d'accorder une garantie d'emprunt concernant des logements au 22 rue Jean Rey à hauteur de 874 000 euros répartis sur deux lignes de crédits dont les détails vous sont donnés dans les documents en votre possession. La durée des emprunts est de 25 ans à des taux respectifs de 3,6 % et de 2,75 %.

Comme d'habitude, les conditions dans lesquelles cette garantie d'emprunt sont présentées. D'abord sur l'intégralité de la période de remboursement, avec toujours ces conditions extrêmement dures qui s'appliqueraient à la Ville de Viroflay si d'aventure le bailleur/emprunteur était défaillant.

Le dernier point avait été rappelé, je crois, au mois de mars lors du budget. Nous avons un encours d'emprunt garanti supérieur à 42 000 000 d'euros. Je vous invite à mettre ce chiffre en perspective de nos recettes. Cette garantie d'emprunt supplémentaire ne fait qu'agrandir l'écart entre nos recettes annuelles et les garanties octroyées à des tiers sur des durées extrêmement longues.

Je vous invite à le découvrir vous-mêmes dans les conditions contractuelles. Je suis toujours étonné de voir qu'en cas de défaillance du bailleur des pénalités lui sont appliquées à + 6 %. Ce qui est énorme, là où on entend sur les marchés de l'immobilier que le taux d'usure est aujourd'hui un obstacle majeur pour les primo-accédants qui n'arrivent plus à emprunter pour se loger. Vous connaissez ma conclusion. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur ISSAKIDIS rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,

DÉCIDE d'accorder la garantie d'emprunt.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

6 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE POUR L'OPERATION LA FORGE ET CENTRE DIEULEVEULT

Mr ISSAKIDIS : « Il s'agit d'une demande de subvention auprès de ces deux organismes concernant deux opérations : La Forge et le Centre Dieuleveult, dans le cadre d'une politique favorisant la gestion de l'évapotranspiration et de l'infiltration des eaux pluviales prenant la forme de 2 initiatives. Par exemple, la désartificialisation des sols favorise la pénétration des eaux ruisselantes ou des eaux de pluie directement en terre, plutôt que d'aller à l'égout.

On comprend la logique sous-jacente quand on sait que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est un opérateur de financement indirect d'usine de traitement d'eau, dont les coûts de fonctionnement et les dimensionnements sont liés bien évidemment au volume collecté. Tout ce qui contribue ainsi à baisser les volumes entrants, à partir d'une certaine masse critique, contribue à cela.

La Région Île-de-France abonde évidemment aussi ce type d'initiatives symétriquement.

L'autre initiative dont il est question est attachée à ce qui s'appelle l'évapotranspiration qui consiste à user de toitures plantées de végétaux différents et variés qui absorbent eux-mêmes les eaux pluviales.

Dernier point faisant également partie de l'initiative dont il est question, celui de mettre en place un récupérateur d'eau de pluie. L'objectif est d'utiliser cette eau par les services de la Ville à des fins d'arrosage.

L'ensemble de ce genre d'initiatives est aidé financièrement par des subventions. Il nous est donc demandé d'accepter de formuler ces demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau de Seine-Normandie, sachant que tout cela se calcule en fonction de mètres carrés. La règle de calcul de ce que l'on pourrait espérer est basée sur des mètres carrés : soit des mètres carrés qu'on libère, soit des mètres carrés qu'on aménage en vue d'absorber ces volumes d'eau.

J'ajouterai à titre personnel qu'au regard de l'actualité, je ne comprends pas comment d'un côté on peut subventionner ce genre de choses qui est très bien, et d'un autre côté, entendre dans les reportages télévisés que l'État subventionne 70 % de la construction des fameuses grandes bassines d'eau. Elles défraient la chronique, sachant qu'elles pompent les nappes phréatiques. D'un côté, on a des financements pour désartificialiser. L'eau va dans les nappes phréatiques. Et ensuite, 70 % de la construction des bassines qui pompent dans ces mêmes nappes est financée par les mêmes qui nous financent. En attendant, nous formulons la demande de subvention. »

Mr OSOROVITZ : « Tout ce qui peut diminuer le ruissellement, retenir ou absorber les eaux de pluie est de la plus grande importance à Viroflay où les épisodes d'inondation se répètent.

Il faudrait être désormais attentifs à ce que tous les projets publics ou privés étendent autant que possible les surfaces perméables. Pour La Forge, le projet de création de fossés ou de noues servant de déversoir et d'espaces d'infiltration pourrait être mis en œuvre dans d'autres espaces de la Ville.

Pour le Centre de loisirs de Dieuleveult, la désartificialisation du sol est une proposition déjà faite par le groupe Viroflay C'est Vous, notamment pour les cours d'école.

Cette mise en œuvre permettrait, outre le bien-être apporté aux enfants, des gains de surface perméables supérieurs aux 472 m² de ce projet.

Il nous paraîtrait utile d'élaborer un plan de désartificialisation des surfaces goudronnées dans la Ville. Dans le même esprit, un plan d'enfouissement des réseaux aériens devrait être élaboré. L'entretien des réseaux de récolte des eaux usées est confié désormais à Versailles Grand Parc. La Commune ne pourra donc plus coordonner des enfouissements aux travaux des collecteurs qui en donnaient le rythme. Il faudrait en prendre l'initiative.

Ces deux plans d'aménagement permettraient de sortir d'une logique opportuniste d'investissement liée à des réparations non prévues, des contraintes administratives toujours contestées, ou à des financements aléatoires. On pourrait alors entrer dans une construction d'une vision d'une Ville plus verte et mieux adaptée aux bouleversements climatiques à venir. En y associant les Viroflaysiens, on amorcerait une démarche de démocratie participative. On peut rêver !

Nous voterons pour cette demande de subvention en espérant qu'elle initie une dynamique nouvelle de modernisation des aménagements urbains. »

Mr LEBRUN : « Je pense que l'on peut se réjouir tous ensemble que ce genre de projets intègre des questions de gestion de l'eau, comme nous allons le faire sur le gymnase des Prés-au-Bois. Ce n'est pas indiqué ici, mais comme un certain nombre d'autres sujets.

Réjouissons-nous de la désartificialisation possible à différents endroits de la Ville. Je précise quand même que nous sommes dans une ville urbaine. J'entends parler notamment par le SDRIF que prépare la Région de faire resurgir le Ru de Marivel dans Viroflay. Je rappelle que le Ru Marivel coule quasiment de part et d'autre de l'avenue du Général Leclerc sur un site extrêmement bâti. Ce sont donc des actions complexes à mener. La question des cours d'école concerne un sujet que nous regardons, puisque nous sommes allés plusieurs fois dans des cours d'école de villes voisines pour voir la manière dont cela se passe. Cependant, ce n'est pas aussi idyllique que cela n'y paraît.

Cette délibération fait écho à ce que nous avons dit en Débat d'Orientations Budgétaires et au budget. Nous allons essayer de trouver tous les moyens de financement possibles pour nos projets et leurs évolutions, pour le bien de la Ville et des Viroflaysiens. Ceci étant, la question des inondations plus fréquentes, je ne comprends pas d'où cela vient. Les inondations étaient liées à des ruptures de canalisations, ce n'est donc pas lié à des épisodes pluvieux. Ces quatre dernières années, nous avons connu deux épisodes dont un était lié aux travaux sur la canalisation et les réseaux sur l'avenue. Je ne pense donc pas que l'on puisse dire que ces inondations sont plus fréquentes. En tout cas, elles sont moins fréquentes que celles qui existaient il y a une vingtaine d'années.

Quant au réseau aérien, c'est un autre sujet. Mais vous avez remarqué que de nombreux investissements sont prévus et qu'il faut faire un choix. Le choix s'opère ainsi parfois sur des questions d'opportunité, oui, en effet. Parfois, ce sont des actions davantage construites sur un PPI (Plan Particulier d'Intervention), avec au moins quatre ou cinq équipements d'envergure qui seront modernisés, refaits, reconstruits durant la mandature. Je pense que nous ne sommes pas en manque d'investissement. Vous dites qu'il faut investir et en même temps vous dites qu'il faut aussi basculer de l'excédent dans le fonctionnement. Je ne comprends pas bien toutes vos logiques.»

Mr FLORENCE : « Nous soutenons complètement ces deux projets exposés par Mr ISSAKIDIS. Nous allons bien sûr voter en faveur de cette demande de subvention. Cependant, nous profitons du sujet pour émettre une ou deux autres idées.

Ne serait-il pas aussi possible d'envisager d'installer des récupérateurs d'eau de pluie, puisque l'on parlait d'eaux pluviales, près des bâtiments municipaux qui s'y prêteraient ? Afin, par exemple, d'utiliser cette eau de pluie pour arroser les espaces verts publics. Au-delà même, pourrait-on imaginer que la Ville fasse une campagne de sensibilisation pour que les particuliers eux aussi soient incités à récupérer l'eau de pluie dans les propriétés, notamment dans les immeubles, afin de pouvoir arroser les espaces verts ? »

Mr LEBRUN : « Nous pouvons faire ce genre de campagne d'information, de sensibilisation. J'ai même entendu que le gouvernement envisagerait de subventionner l'achat de récupérateur d'eau. Mais en tout cas, ce ne serait pas l'objectif de la Ville. Pour les récupérateurs d'eau, il faut quand même des réservoirs assez conséquents pour arriver à satisfaire les besoins. Et vous savez qu'à un certain nombre d'endroits, nous récupérons déjà de l'eau qui coule sous Viroflay, notamment le Club-House du tennis, sous la place de Verdun, dans le parc de Bon Repos, du côté de la source de Chaleil en limite de Viroflay et Versailles. Il y a déjà des opérations d'envergure. Le réservoir qui a été mis sous la place de Verdun est un réservoir considérable en termes de volume de rétention de l'eau. Ce n'est pas de la rétention, c'est de la récupération de l'eau de source en l'occurrence ».

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Monsieur ISSAKIDIS, rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

D'APPROUVER la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'opération La Forge et Centre Dieuleveult

Mr LE PIVAIN : « Le rapport d'activité 2022 de la Commission Communale d'Accessibilité a été présenté aux membres de cette Commission lors de la Commission plénière qui s'est réunie le 21 mars 2023.

La Commission Communale d'Accessibilité s'est réunie en Commission plénière à deux reprises en 2022 : le 15 mars et le 22 novembre. Elle s'est réunie trois fois en configuration de visites de terrain :

- Le 23 mars à l'école Aulnette pour la suite des travaux du bâtiment A ;
- Le 10 mai dans le chantier de réhabilitation des locaux de la Police Municipale ;
- Le 26 octobre, rue Lamartine et rue Chanzy.

Je tiens à souligner l'esprit constructif et positif, ainsi que la forte implication de l'ensemble des membres de cette Commission dans le travail de ladite Commission.

Je vous demande, mes chers Collègues, de prendre acte de la présentation de ce rapport. »

Mr LEBRUN : « Le rapport est dense et fournit des photos montrant un certain nombre de réalisations liées en totalité au travail de nos services, mais également sur les conseils prodigués par la Commission. »

Mr OSOROVITZ : « La présentation du rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité est l'occasion de rappeler moi aussi l'étendue et l'importance des travaux à réaliser, ainsi que la qualité du travail de cette Commission, notamment l'implication efficace de Mr GEVREY.

Cependant, nous ne pouvons que regretter que les conséquences des nouveaux travaux de voirie rue Amédée Dailly. La modification partielle de revêtement rend désormais ce sol inégal, fait d'un patchwork de surfaces variées, compromettant l'équilibre de la marche. Le manque de coordination nuit à la qualité de la réalisation finale. »

Mr LEBRUN : « J'imagine que vous avez signalé ce sujet lors d'une Commission? »

Mr LE PIVAIN : « Effectivement, rue Amédée Dailly, une place avait été prévue pour les handicapés. Cependant, cette place a été modifiée pour arriver avenue Leclerc pour des questions d'inclinaison. »

Mr OSOROVITZ : « C'est bien ce que j'ai remarqué. Les travaux ont été réalisés de façon parfaite. Sauf qu'il y a à nouveau une modification de la surface sur les trottoirs, alors que des réalisations correctes avaient été faites. Maintenant, les trottoirs sont inégaux et l'équilibre est perdu sur toute la descente, sur tout le trottoir. »

Mr LEBRUN : « Sur l'intégralité du trottoir de la rue Amédée Dailly ? La rue Amédée Dailly fait partie du programme pluriannuel d'investissement voirie. Elle va être refaite, mais en attendant de refaire la rue, nous avons aussi besoin que les chantiers des rues adjacentes se tiennent.

Parce que l'on ne peut réhabiliter une rue qui va ensuite recevoir des camions de chantier de façon intensive pendant quelques mois, l'on risque de devoir tout refaire. Nous pouvons éventuellement nous dire que l'on égalise un peu plus le trottoir en attendant. Nous y consacrons quelques dépenses. Concernant le chantier SNCF de la rue Hippolyte Mazé et du fait de recours de riverains, pour l'instant nous nous retrouvons dans l'incapacité de faire démarrer ce chantier. Voilà la raison pour laquelle les choses ne se font pas de façon aussi rapide que ce que l'on aurait pu imaginer, au grand dam de Jean-Philippe OLIER et d'ailleurs de Mme ÉGAL. »

Mme ÉGAL : « Deux points. Je ne reviendrai pas sur ce qui a déjà été dit sur un fonctionnement constructif de cette Commission. Je vois que dans le rapport, il est mentionné des demandes faites par les commerçants et qu'il y a eu donc 6 avis favorables et 1 avis défavorable. J'ai relevé plusieurs fois qu'au niveau du laboratoire, avenue du Général Leclerc, alors qu'il vient de s'étendre dans la partie laissée par le Crédit Agricole, à ce jour, il n'y a toujours pas d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Je fais la demande depuis plusieurs années et que l'on me dit que cela va se faire. Je ne sais pas si vous avez de nouvelles informations à ce sujet.

De plus, je reviens sur les remarques que nous avons faites sur la Commission Accessibilité. Elle fonctionne bien pour ce qui est de la voirie, c'est un peu plus compliqué pour la partie « bâtiments », puisqu'on était jusque-là sollicités un peu trop tard, quand les travaux sont trop avancés. Ainsi, on donne un avis a posteriori que l'on peut rectifier si c'est un défaut de réalisation, mais on ne peut pas revenir sur des éléments de conception qui auraient pu être traités autrement. Suite à la demande que nous avons formulée, une réunion

supplémentaire aura lieu la semaine prochaine afin d'examiner les plans de La Forge et du Centre Dieuleveult. Je pense que nous allons dans un sens tout à fait constructif. Je vous remercie. »

Mr LEBRUN : « C'est parfait. À mon tour, je souligne l'implication de Philippe GEVREY dans cette Commission et évidemment, Louis LE PIVAIN qui y est présent de façon régulière. Nous prenons donc acte de la présentation de ce rapport. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Monsieur Louis LE PIVAIN, rapporteur entendu,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2022 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

DIT que ce rapport doit être transmis :

- au représentant de l'État du département,
- au président du Conseil départemental des Yvelines,
- au président du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,
- à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

8 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VIROFLAY ET L'ATRIUM DE CHAVILLE POUR UN ACCOMPAGNEMENT A LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES TOUT PUBLIC ET JEUNE PUBLIC

Mr LEBRUN : « Jane-Marie HERMANN va vous rapporter une convention avec la Ville de Chaville. »

Mme HERMANN : « C'est une convention que nous passons maintenant depuis bientôt trois ans. Elle consiste donc à nouer un partenariat avec la Ville de Chaville pour nous accompagner dans la programmation culturelle des spectacles tout public et jeune public.

Nous travaillons en étroite collaboration avec l'Atrium de Chaville et ses responsables qui compte tenu de la programmation importante qui a lieu à Chaville et à Sèvres ont une vision de différents spectacles sur la saison culturelle. Ils nous proposent ainsi de nombreux spectacles et la Ville de Viroflay sélectionne pour la saison culturelle de l'année environ 4 spectacles tout public et 4 spectacles jeune public. La Ville de Chaville en assure donc la gestion, s'occupe du travail technique et administratif correspondant à ces spectacles.

Ce système fonctionne maintenant depuis trois ans. Nous en sommes très contents, puisque cette année encore, l'ensemble des spectacles qui ont été proposés ont été fortement plébiscités par les Viroflaysiens. Le dernier spectacle de la saison qui aura lieu demain est complet depuis déjà plusieurs jours.

Nous vous proposons ainsi de renouveler ce mode de fonctionnement qui sonne apparemment toute satisfaction au public viroflaysien. Le montant de cette convention s'élève à 10 000 euros et couvre à la fois le suivi artistique, administratif et technique de l'ensemble des spectacles proposés à l'auditorium de la Ville de Viroflay. »

Mr LEBRUN : « Je soulignerai aussi que dans la coopération culturelle avec Chaville, mais qui n'est pas dans cette convention, la Ville de Chaville nous offre de temps en temps des places de spectacles se déroulant à l'Atrium, notamment pour les seniors de La Forge. Croyez bien que j'en remercie le Maire chaque fois que cela peut se produire, deux à trois fois par an. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de Viroflay et l'Atrium de Chaville pour un accompagnement à la programmation de spectacles tout public et jeune public.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

9 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mme LE DASTUMER : « La Ville de Viroflay apporte un soutien financier aux associations. Elle le fait pour les aider dans leur fonctionnement et dans leurs nouveaux projets. Ces subventions permettent donc le développement et permettent aux Viroflaysiens de bénéficier des projets qui sont menés.

Les dossiers de subvention ont été instruits conjointement par le Secrétariat Général, le service des Finances, par les adjoints de secteur et par moi-même. Les dossiers ont donc été relus et étudiés sur la forme et sur le fond. Ils ont ainsi donné lieu à un arbitrage en fonction principalement de critères : du nombre de Viroflaysiens bénéficiant de ces actions, de la pertinence de leurs activités par rapport aux priorités, et du sérieux et des retombées de leurs actions.

Je vous propose de préciser et d'affecter aux différentes associations les montants selon le tableau qui a été joint, pour un montant global de 199 840 euros qui a été préalablement voté par le Conseil Municipal dans le cadre du budget primitif lors de la séance du 9 mars 2023. »

Mr FLORENCE : « Le vote de cette délibération est l'occasion de remercier l'ensemble des associations et leurs membres qui donnent beaucoup de leur temps au service de leurs concitoyens. Les subventions que nous allons voter vont permettre de maintenir un lien social fort dans la Ville, ce dont nous avons bien besoin dans le contexte inflationniste de guerre, etc.

Nous avons eu en Commission deux explications sur deux baisses qui concernaient l'Amicale du Personnel et le Comité de Jumelage. C'étaient les réserves importantes pour le Comité de Jumelage, l'alignement sur le consommé 2022 pour l'Amicale. L'autre baisse importante concerne l'USMV. La subvention a donc baissé d'un tiers. D'après les dernières informations récentes, il semblerait que le Conseil d'Administration de l'USMV propose à ses adhérents d'augmenter la cotisation pour toutes les sections, afin de compenser une grosse partie de cette baisse de subvention. Nous souhaitons que cela n'implique pas qu'un certain nombre d'adhérents soient écartés du fait de ces augmentations tarifaires. C'est un point que nous voulons souligner et qui sera à suivre tout au long de cette année. Toujours est-il que, bien sûr, nous allons voter cette subvention aux associations. »

Mr LEBRUN : « Ce tableau, c'est la subvention en numéraire, mais il ne fait pas apparaître le montant des aides diverses et variées que la Ville apporte aux associations.

Pourquoi la Ville apporte-t-elle des aides aux associations ? Parce qu'en effet, comme vous le disiez, elles contribuent à la vie sociale, à la convivialité et à un certain nombre d'activités dans la Ville à destination des Viroflaysiens majoritairement. Cependant, je pense qu'il est important que chacun contribue à sa mesure et à son niveau à la façon dont l'environnement, le contexte financier et économique se déroule.

La Ville continuerait à dire « *on augmente les tarifs, on augmente les impôts* », mais chacun de son côté continuerait à dire « *nous, on maintient nos différentes actions malgré l'inflation et l'évolution des prix de l'énergie* ».

Je rappelle quand même que pour l'USMV et cela n'a pas été recalculé pour 2023, la contribution volontaire en nature donnée à l'USMV est de l'ordre de 600 000 euros. Il s'agit de la mise à disposition des locaux, mais également du paiement des fluides (eau, électricité, gaz, etc.) pour chauffer les bâtiments, le gardiennage. En fait, ce montant de 600 000 euros est considérable. Je pense que compte tenu de l'évolution du budget de l'énergie pour 2023, ce montant va encore augmenter. C'est pour cela que nous avons proposé de baisser la subvention. Il est de bonne gestion, je pense, de pouvoir partager les efforts.

Je sais que certaines villes ont décidé (au moins deux dans les Yvelines) de refacturer ou de facturer des dépenses d'énergie aux associations qui utilisent de façon plus importante les équipements publics, et les salles notamment. Ce n'est pas le cas à Viroflay : la Ville supporte l'intégralité, mais je pense que c'est un partage à établir. Nous en avons discuté avec l'USMV, et nous verrons l'année prochaine ce qu'il en est. Je crois savoir aussi qu'il y a eu des baisses de cotisation dans les années passées au niveau de l'USMV. Il est important de rééquilibrer l'ensemble.

Par ailleurs, vous l'avez compris concernant le Comité de Jumelage, il n'est plus possible de financer quoi que ce soit au Mali. Le montant de la subvention versée au Comité de Jumelage concernait cela en grande partie. Le Comité de Jumelage possède également des excédents de fonctionnement cumulés importants. Nous avons ainsi considéré que le Comité pouvait réaliser des projets en 2023 sans mettre en difficulté ses finances. »

Mme PILICHIEWICZ : « L'Assemblée générale de l'UMSV a eu lieu hier soir. Elle a voté pour l'augmentation de 10 euros de la cotisation de chaque adhérent. En revanche, je rappelle quand même que pour les familles rencontrant des problèmes financiers, le CCAS propose des aides. »

Mr LEBRUN : « Par l'intermédiaire de la subvention que nous versons au CCAS qui budgétairement en 2023 est de 47 420 euros.

Nous procédons au vote de cette délibération. Si vous êtes membres d'un Comité Directeur, d'un Conseil d'Administration d'une de ces associations, je vous demande de vous signaler et de ne pas prendre part au vote pour éviter les conflits d'intérêts. Mme CHOPARD ne prend pas part au vote, ni Mme ÉGAL, ni Mr LE PIVAIN. Si l'on est juste membre, il n'y a pas de problème.»

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Madame LE DASTUMER, rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés (Louis LE PIVAIN, Cécile CHOPARD, Suzanne EGAL ne participant pas au vote)

APPROUVE les subventions aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale.

ASSOCIATIONS	BP 2022	BP 2023
JEUNESSE ET SPORT		
USMV	150 000,00 €	100 000,00 €
Guides et Scouts d'Europe	1 200,00 €	1 200,00 €
Guides et Scouts de France	2 250,00 €	2 250,00 €
Prévention Routière	150,00 €	150,00 €
Arc Ensemble	-	150,00 €
PEV Parents d'Elèves de Viroflay	pas de demande	450,00 €
UNAAPE de Viroflay et Environs	pas de demande	300,00 €
APPEL Association de Parents d'Elèves Saint-François d'Assise	530,00 €	500,00 €
PEEP Association de Parents d'Elèves Ecole Publique Viroflay	450,00 €	350,00 €
FCPE Collège Jean Racine	370,00 €	350,00 €
Sur le Chemin du Colombier	250,00 €	150,00 €
TOTAL	155 200,00 €	105 850,00 €
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES		
FNACA Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	280,00 €	280,00 €
Souvenir Français	530,00 €	530,00 €
Union nationale des Combattants	400,00 €	400,00 €
ADAMY	250,00 €	250,00 €
TOTAL	1 460,00 €	1 460,00 €
LOISIRS ET CULTURE		
Groupe Unioniste de Viroflay	pas de demande	700,00 €
Chorale Wide Spirit	pas de demande	1 000,00 €
La Petite Fabrique	-	300,00 €
Airance	200,00 €	200,00 €
Les Chœurs de Viroflay	650,00 €	650,00 €
Œuvre Saint-Eustache	400,00 €	350,00 €
Société d'Horticulture et des Amis des Jardins de Viroflay	285,00 €	200,00 €
Souvenir de Corot	200,00 €	200,00 €
Amicale Philatélique	200,00 €	200,00 €
Amicale Culturelle Franco-Portugaise	pas de demande	840,00 €
Société d'Histoire et d'Archéologie	pas de demande	320,00 €
Cercle Œnophile de Viroflay	280,00 €	200,00 €
Comité de Jumelage	36 200,00 €	0,00 €
TOTAL	38 415,00 €	5 160,00 €
ŒUVRES SOCIALES		
Accueil et Promotion des Immigrés de Viroflay (APIV)	1 200,00 €	1 200,00 €
Association Générale des Familles de Viroflay (AGFV)	850,00 €	850,00 €
Cités du Secours Catholique - cités CARITAS	700,00 €	700,00 €
Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)	pas de demande	1 000,00 €
Secours Catholique	400,00 €	400,00 €
Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL Yvelines)	300,00 €	300,00 €
UNAFAM	600,00 €	600,00 €
EPSILON	500,00 €	500,00 €
Association Ecoute Viroflay	300,00 €	0,00 €
ASADAVE	1 200,00 €	1 200,00 €
Amicale du personnel	45 900,00 €	30 000,00 €
TOTAL	51 950,00 €	36 750,00 €
DEFENSE DES INTERETS LOCAUX		
Associations des Amis des forêts de Versailles et de fausses-reposes	200,00 €	200,00 €
TOTAL	200,00 €	200,00 €
ASSOCIATION DE COMMERCANTS		
Groupement des Professionnels exerçant sur le Marché de Viroflay (GPMV)	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL	250 225,00 €	152 420,00 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
Centre Communal d'Action Sociale	45 000,00 €	47 420,00 €
TOTAL SUBVENTIONS AVEC CCAS	295 225,00 €	199 840,00 €

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

10 - ADHESION DE LA VILLE AU SIPPEREC POUR LA COMPETENCE « DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES »

Mme HERMANN : « Pour dernière délibération de la soirée, il s'agit d'une adhésion au SIPPEREC pour la compétence « Développement des énergies renouvelables ».

Le SIPPEREC est particulièrement compétent en matière de développement des énergies renouvelables. Il travaille en particulier sur l'insertion d'équipements photovoltaïques pour la production d'électricité sur les bâtiments. Nous avons jugé bon de faire appel à ses services, puisque nous avons plusieurs projets d'implantation de ce type d'équipement.

Le SIPPEREC peut intervenir à la demande de la Collectivité pour accompagner les dossiers de consultation, les travaux, l'ensemble des démarches administratives. Comme vous le savez, ce n'est pas la moindre des choses quand on a ce type d'équipement à installer. À ce jour, il accompagne déjà 83 Collectivités. On vous propose ainsi d'adhérer à cette compétence « Développement des énergies renouvelables » proposée par le SIPPEREC et autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution pour cette adhésion. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'adhésion de la Ville au SIPPEREC pour la compétence « Développement des énergies renouvelables »

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Mr LEBRUN : « C'était la dernière délibération de cette séance. Avant de passer aux questions orales, je vous informe que des élections sénatoriales sont prévues en septembre prochain.

Vous êtes tous concernés, sauf une personne, Mme SÜBERKRÜB qui étant de nationalité allemande n'a pas la possibilité de voter pour les sénatoriales. Cette élection aura lieu le dimanche 24 septembre. C'est une participation obligatoire de l'ensemble des délégués des communes, donc des conseillers municipaux notamment. Nous devons nous réunir lors d'un Conseil Municipal à objet unique le vendredi 9 juin de 8 heures à 8 heures 15. Il s'agit d'une date impérative donnée par la Préfecture.

C'est un Conseil Municipal très rapide qui est censé désigner 9 suppléants, Il y a une forme de proportionnalité avec des suppléants proposés par chacune des listes. Nous vous expliquerons tout cela avant le 9 juin.

Je propose maintenant que les deux groupes lisent leur question orale, l'un après l'autre, puisque je ferai une réponse groupée. Le groupe VCV commence, car il avait envoyé sa question en premier. »

Mme PACHOT : Monsieur le Maire, en toute discrétion et sans concertation ouverte auprès des Viroflaysiens, un projet de ferme urbaine a été développé par la Ville autour de la Maison Forestière qu'elle a acquise il y a deux ans : 64 rue de Jouy, et ce, dévoilé ce mois d'avril dans le magazine de Viroflay.

Les élus VCV ont donc appris par voie de presse que les principes programmatiques de ce nouvel équipement public à vocation écologique et pédagogique sont déjà très largement arrêtés, les travaux de mise en culture ayant déjà commencé.

Nous regrettons une fois encore l'absence de débat et d'échanges sur les possibles usages d'un tel équipement public et la mise à l'écart des élus de l'opposition de la construction de ce projet, alors qu'une concertation avait été annoncée lors du Conseil Municipal ayant délibéré sur l'acquisition de cette maison forestière.

Nous citerons donc les propos des élus de l'Union pour Viroflay de ce même magazine d'avril 2023, que les élus VCV partagent en tous points. Je cite :

« Dans le contexte difficile que nous connaissons, nous exhortons chacun à faire preuve d'ouverture sans fuir le débat, en clair, assumer ses responsabilités, retrouver une atmosphère apaisée sans dogmatisme ni mauvaise foi dans l'intérêt de tous les Viroflaysiens. »

Le texte se poursuit ainsi : « Alors, pour cette seconde moitié de mandat, nous exprimons le souhait de mieux partager nos idées et d'élaborer ensemble l'avenir de Viroflay. » Les élus VCV auraient très sincèrement souhaité participer aux travaux préparatoires relatifs à la programmation de ce projet écologique, thème qui nous est cher. Mais force est de constater que cela n'a pas été le cas.

Le rôle de l'opposition tel que nous le concevons est d'apporter au débat notre vision de l'avenir de la Ville de Viroflay, de porter les voix de nos électeurs qui pour rappel représentent un quart de la population de la Ville, et de faire évoluer les méthodes de décision vers la prise en considération de la pluralité des attentes des usagers.

Dans cet esprit et contrairement à vos allégations, nous sommes force de proposition. Pour exemple récent, notre demande de modification de PLU en vue de l'élargissement des OAP sur la Ville, le recours aux AP/CP pour une amélioration du suivi budgétaire qui a été repris par la Ville d'ailleurs, ainsi que la désartificialisation des cours d'école. Pour que vos vœux d'apaisement et de partage des idées se réalisent, nous vous demandons, Monsieur le Maire, quels sont les espaces de discussion et lieux de débats que vous comptez ouvrir aux groupes d'opposition.

Vous remerciant pour votre réponse, le groupe des élus VCV. »

Mr LEBRUN : « Merci. Pour CITÉS, c'est Mr FLORENCE. »

Mr FLORENCE : « Dans le dernier magazine de la Ville, vous faites état d'une charte de la participation citoyenne. Cela fait écho au label national Territoires, Villes et Villages Internet décerné à la Ville avec la mention « *démocratie locale* ». Cette charte appelle plusieurs questions.

Dans le paragraphe « *acteurs locaux de la charte* », il est indiqué : « *Les acteurs locaux apportent leur contribution dans la réalisation d'une étude ou d'un projet par leurs connaissances, leur quotidien et leur vécu, leur culture, ils peuvent donner leur avis, émettre des propositions et faire valoir leurs pratiques du territoire dans un souci de l'intérêt général pour un projet en particulier.* » En revanche, les élus minoritaires ne sont mentionnés qu'en étant « *conviés aux réunions publiques et aux groupes de travail ou ateliers citoyens* ». Si nous apprécions d'être conviés à ces réunions, par exemple lors des réunions d'information sur les travaux de voirie ou lors des réunions « *mobilité douce* », les élus minoritaires qui représentent 44 % des suffrages des citoyens ont aussi des avis, peuvent émettre des propositions sur les projets en cours. Ce que fait CITÉS dès que cela est possible.

Mais sur certains sujets, par exemple la Ferme Urbaine, dont l'acquisition a été validée à l'unanimité, nous sommes informés en même temps que les citoyens. Ce projet n'a pas été mentionné lors de la réunion de présentation des projets aux élus minoritaires, alors que vous écrivez avoir travaillé sur ce dossier pendant une année. Pour le projet de Dieuleveult, les élus minoritaires n'ont été associés à aucune des phases de concertation.

Comment pouvez-vous alors recueillir les propositions des élus minoritaires de manière à les intégrer au projet final, si les élus majoritaires les trouvent intéressantes ? Nos propositions et remarques ne devraient-elles pas être recueillies avant les consultations citoyennes ? Cela avait été fait d'ailleurs pour le Groupe Vélo. Nous avons été reçus par Monsieur OLIER et Madame MAIDON avant les réunions plénières. Cela est donc possible.

Quatre niveaux différents sont mentionnés dans cette charte : l'information, la consultation, la concertation, et la collaboration. Quel niveau pensez-vous utiliser pour les projets structurants afin que ces projets qui engagent la Ville pour plusieurs décennies puissent être s'il y a lieu enrichis des idées des habitants ?

Par exemple, pour le gymnase, le mur d'escalade relève de la consultation, mais le projet global n'aurait-il pas pu relever de concertations ou de collaboration au moins pour partie ? Le budget participatif 2019 a permis d'initier une certaine forme de démocratie locale, mais il n'a été établi qu'une seule fois. Quand comptez-vous le remettre en vigueur ?

Avec 17 400 habitants, Viroflay n'est pas obligée de créer des conseils de quartier, mais elle pourrait le faire, afin de développer les échanges et recueillir des suggestions pour améliorer la vie du quartier et de la Ville.

En conclusion, comment pensez-vous, au-delà de cette charte, déployer les instances permettant de développer la participation citoyenne en accompagnement, et dans le respect de la démocratie représentative ? Et faire vivre dans la durée la mention spéciale « *démocratie locale* » que la Ville vient d'obtenir ?

Nous vous remercions pour la réponse que vous pourrez apporter à ces questions. »

Mr LEBRUN : « Vous avez remarqué la similitude entre ces deux questions. Je vous ferai une réponse commune, parce que cela me paraît le plus simple. Vous saisissez l'opportunité des sujets du dernier magazine, notamment le projet sur le site de l'ancienne Maison Forestière. Vous m'interpellez sur la question de la démocratie locale qui se concrétise notamment par la publication d'une charte spécifique. Je note avec satisfaction que personne ici ne remet en question les fondamentaux de cette charte qui se présente comme un règlement intérieur pouvant être utile au moment de récolter l'avis de la population sur un projet.

VCV me demande quels sont les espaces de discussions et les lieux de débats que je compte ouvrir aux groupes d'opposition, et CITÉS souhaite savoir comment je pense déployer les instances permettant de développer la participation citoyenne dans l'accompagnement et dans le respect de la démocratie représentative. C'est important.

Aux élus du groupe CITÉS, je réponds que nous poursuivons sur ce que nous mettons en œuvre depuis déjà très longtemps, à savoir : organiser des réunions d'information, des groupes d'échanges sur des thématiques précises, des réunions de quartiers, des permanences d'élus, des consultations directes des Viroflaysiens... Vous avez pu lire notamment en page 13 du dernier magazine que même si nous avons travaillé sur un projet de nature avec une société spécialisée dans ce domaine, « nous profiterons de la journée porte ouverte pour lancer une consultation publique, affiner les attentes des futurs jardiniers et déterminer la surface des espaces de ce jardin de la Piste ». Si vous n'appellez pas cela une consultation, je ne sais pas comment l'appeler. Mais nous considérons par expérience que c'est toujours plus facile de travailler avec support un peu établi qu'avec une page blanche. C'est notre rôle, d'autant que là aussi, cela faisait partie de notre programme. Rien n'est figé à ce stade sur ce projet-là. Je ne vois pas ce qu'en tant qu'élus, vous n'approuveriez pas à ce stade. Nous sommes tous ensemble pour un projet vert ou pour le projet de promotion immobilière qui était proposé par le préfet il y a quatre ans ? Je connais la réponse. Sommes-nous tous favorables à la mise en place de jardins partagés, à une ouverture sur la Ville pour toutes les tranches d'âge, à des séances de découverte de la nature pour un meilleur respect de l'environnement, à un équilibre financier du projet, tout cela est intégré dans l'article qui a été fait ? Je pense donc que la réponse est oui à toutes ces questions. Si elle n'est pas « oui », dans ce cas, il faut me le dire. Pour l'instant, nous en sommes là et la parole sera bientôt aux Viroflaysiens sur ce projet, et sur d'autres aussi parce que nous allons les multiplier. Bertrand SCHNEIDER est chargé en partie sur Viroflay de nourrir cette question de la participation citoyenne.

Aux élus du groupe VCV, je répondrai un peu différemment, puisque vous me demandez de préciser la place que je fais, ainsi que mon équipe, aux élus de l'opposition. Tout d'abord, il faudra que vous acceptiez une fois pour toutes de ne pas faire partie de l'équipe municipale majoritaire. Néanmoins, je vous rappelle que vous êtes membres d'un certain nombre d'instances réglementaires ou constituées de façon volontaire à notre équipe majoritaire. Ces instances, commissions, groupes de travail, jurys de concours, quelle que soit leur forme, vous permettent d'avoir connaissance d'un certain nombre de projets, projets qui font partie intégrante de notre programme de 2020.

Quand je dis « d'avoir connaissance », c'est permettre de décider aussi à la nomination, notamment de maîtres d'œuvre pour certains projets. Je vois que vous lisez attentivement les textes que mon équipe et moi-même écrivons. Vous savez que je fais de même et que je mémorise beaucoup de vos propos.

De ce fait, comment pouvez-vous imaginer que je puisse avoir une envie irrésistible de travailler avec votre groupe, lorsque vous écrivez dans une de vos dernières tribunes, je cite : « *À Viroflay, rien ne s'anticipe. Les coûts des projets ne sont pas maîtrisés et s'envolent comme la réhabilitation du gymnase des Prés-aux-Bois ou la participation au fonctionnement de la piscine* » ? Ou alors, que vous mettiez en cause ma probité ou celle de mon équipe, je vous cite dans le PV que nous avons approuvé en début de séance : « Au final, comme les années précédentes, nous n'avons pas l'assurance que les documents présentés soient le reflet d'une estimation la plus transparente possible des dépenses réalisées sur l'année ». Cette phrase d'ailleurs fait écho aux termes « d'insincérité » que vous aviez utilisé un jour au cours d'une de nos séances et qui, il faut bien le reconnaître, n'avait pas particulièrement plu au Personnel de la Ville qui avait préparé le budget. Dans le même temps où vous demandez d'être davantage associés aux décisions, je constate que vous ne participez que rarement aux instances auxquelles le Conseil Municipal vous a nommé. Pour exemple, lors des 10 dernières commissions d'appel d'offres de jury, c'est-à-dire depuis le début 2022, le représentant de votre liste n'a assisté qu'à une seule séance. La dernière en date remonte à une semaine, il s'agissait de la Commission d'appel d'offres qui devait statuer sur les marchés de travaux pour le gymnase des Prés-aux-Bois. Vous avez ainsi manqué plusieurs occasions de comprendre pourquoi les coûts « s'envolaient » dans le contexte inflationniste actuel, mais aussi en l'espèce quels sont les résultats produits par la négociation qui a pu avoir lieu avec les entreprises. Le maître d'œuvre était présent et a pu expliquer un certain nombre de ces sujets. Pire encore, vous osez même alléguer que – je vous cite encore – « VCV propose depuis trois ans à chaque Débat d'Orientations Budgétaires des alternatives à cette gestion sans vision ». Avez-vous vraiment relu le Procès-

Verbal de la séance du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2023 ? L'intervention faite par l'une de vos collègues a duré moins de 1 min 50 sans aucune proposition et s'est terminée par « nous considérons que le débat n'a pas réellement eu lieu et nous nous abstenons ». Effectivement, je confirme que vous vous êtes bien abstenus de participer à ce moment important de la démocratie représentative.

Pour conclure, je dirais que je ne renie aucun mot du passage de notre tribune d'avril 2023 que vous avez cité tout à l'heure en précisant, et je vous en remercie, que les élus de VCV les partagent en tous points. Et je le relis : « *Dans le contexte difficile que nous connaissons, nous exhortons chacun à faire preuve d'ouverture sans fuir le débat, en clair, assumer ses responsabilités, c'est ce que les élus de la majorité font chaque jour dans l'espoir, peut-être naïf, de retrouver une atmosphère apaisée sans dogmatisme ni mauvaise foi dans l'intérêt de tous les Viroflaysiens.* » Je confirme donc, s'il le fallait, ma volonté de travailler avec tous les élus du Conseil Municipal. Ce n'est pas le cas de tous les maires, je peux vous le dire, et y compris les oppositions. Je ne demande d'ailleurs qu'une seule chose, c'est de reprendre la dénomination que Madame ÉGAL m'avait suggérée un jour, quand j'évoque les élus d'autres listes que ceux de la majorité. Dois-je parler d'élus d'opposition ou d'élus minoritaires ? Vous remarquerez que CITÉS parle d'élus minoritaires, vous parlez d'élus d'opposition. Pour cette seconde partie de mandat, peut-être devons-nous trouver une nouvelle façon de fonctionner plus sereine ?

Je renouvelle donc mes vœux d'apaisement et de partage des idées, ce ne sont encore que des vœux, mais comme le disait le poète Pierre Reverdy, « *il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour* ».

Je vous remercie et souhaite à chacun et chacune d'entre vous une très bonne fin de soirée. »

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.